



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 28 février 2025

Arrêtez d'abattre des arbres à proximité du château !

Nous avons pris connaissance dans la presse d'un projet d'abattage d'arbres, boulevard Charles de Gaulle, au motif que leurs racines boucheraient des canalisations d'assainissement. Ces arbres sont dans le périmètre du projet de rénovation des places Kennedy et de l'Académie, qui fait de la végétalisation un objectif prioritaire. Au regard des nombreuses études conduites depuis 2020 pour préparer cet important chantier, FNE Anjou s'étonne que ce diagnostic technique n'ait pas été fait plus tôt. Elle déplore ce second abattage, dans le cadre du projet, après celui des arbres de la caserne de l'Académie en mars 2024¹. Elle souligne de plus que ces arbres d'alignement étant situés dans le périmètre « monument historique » du château d'Angers, leur abattage nécessite donc une autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

De surcroît, la Ville d'Angers a adopté une Charte de l'arbre, votée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 24 juin 2024, avec une forte implication de FNE Anjou pour son élaboration. Au cœur de cette Charte, la séquence Éviter Réduire Compenser (ERC) qui, pour tout projet d'aménagement, recherche en premier lieu une phase d'évitement dont l'objectif est « d'intégrer pleinement les arbres existants comme donnée d'entrée des projets, en lien avec le bâti et le paysage existants, et d'opter pour des aménagements optimisant les services écosystémiques rendus existants, la biodiversité et la durabilité des plantations. »².

À notre connaissance, cette séquence ERC, essentielle, n'a pas été appliquée ici. Nous pensons qu'il est indispensable, sur ce chantier emblématique, de rechercher des voies alternatives, par exemple en installant à l'écart une nouvelle canalisation qui permettrait de régler la question de l'assainissement tout en sauvegardant le vivant. Les bienfaits de ces arbres et la biodiversité hébergée ne seront pas remplacés par des replantations : il faudrait attendre 25 ans pour retrouver la même efficacité. Il est encore temps de sauver les arbres non abattus, ÉVITONS !

1 <https://fne-anjou.org/2024/03/21/quand-les-arbres-disparaissent-au-benefice-des-voitures-fne-anjou-engage-un-recours-contre-le-projet-de-parking-du-chateau-dangers/>

2 Charte de l'Arbre, p. 13 https://www.angers.fr/uploads/tx_pdfbox/charte_de_l_arbre.pdf